

Séparation d'une famille
internationale

**Garde d'enfant
et droits de visite
transfrontières
dans l'Union
européenne**

Privilégiez par-dessus tout le bien-être de votre enfant.

Pour un enfant, les deux parents sont importants...

De plus en plus de personnes s'installent dans un pays de l'Union européenne autre que leur pays d'origine, et c'est ainsi que se forment de plus en plus de familles internationales. Il s'agit en particulier de familles vivant dans un pays de l'UE dont un ou plusieurs membres ne sont pas des ressortissants.

Si vous êtes en couple international, avez un enfant et êtes en cours de séparation, vous devrez parvenir à un accord en matière de garde de l'enfant.



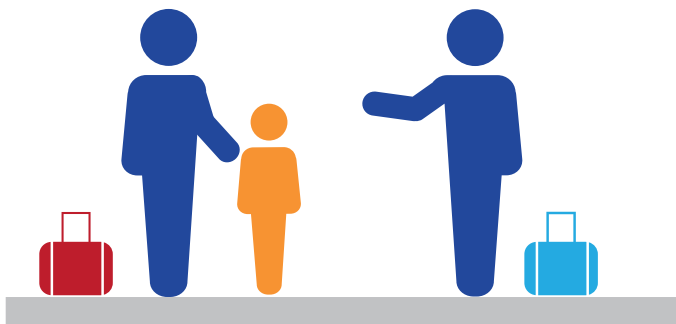
En cas de situation transfrontalière, il est parfois plus difficile que vous ne l'imaginez de regagner votre pays d'origine avec votre enfant. Votre conjoint ou partenaire et vous devrez réexaminer les conditions de logement et de scolarisation de votre enfant, ainsi que les aspects liés aux vacances, à la santé et aux finances. Vous devrez aussi parvenir à un accord en matière de droits de visite, car votre enfant doit, en principe, entretenir des liens réguliers avec ses deux parents.



La séparation des parents peut avoir un effet néfaste sur l'enfant, mais il est possible d'atténuer les difficultés si les parents coopèrent pour gérer la séparation en bonne intelligence. Les dispositions en matière de garde et de bien-être de l'enfant s'avèrent plus efficaces à long terme si elles sont le fruit d'un accord entre les deux parents.

Trouvez une solution veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant

→ Rappelez-vous que sauf décision de justice contraire, **votre enfant doit entretenir des liens et des contacts réguliers avec ses deux parents.**



→ Tâchez de négocier une solution veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant. S'il vous paraît difficile d'y parvenir, n'hésitez pas à consulter un avocat ou médiateur spécialisé qui vous aidera à conclure un accord.



→ En l'absence d'accord entre les parents, les tribunaux interviennent. En cas de situation transfrontalière, les règles de l'UE déterminent le tribunal compétent. Il s'agit généralement d'un tribunal situé dans le pays de résidence habituelle de l'enfant.

→ Les règles de l'UE instituent la reconnaissance et l'application des décisions de justice en matière de garde et de droits de visite au sein de l'Union, afin de protéger les relations entre l'enfant et ses deux parents.

Privilégiez par-dessus tout le bien-être de votre enfant.



Pour un enfant, les deux parents sont importants.



Pour en savoir plus sur les règles de l'UE en matière de garde d'enfant ou de droit de visite, consultez

e-justice.eu

